



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 9 OCTOBRE 2023

- Présents :** Mme Gontarczyk (Présidente)
MM. Sénécal – Le Nagard
- Assistent :** Mme Escroignard (Comité) – M. Allard (CTDAP)
- Excusée :** Mme Bastos

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIERS DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 09 10 23

Pris note des soucis rencontrés avec la FMI sur les rencontres U10/U11

AUVERS ENNERY FC : Mail du 03 10 23

Pris note de votre demande d'organiser les plateaux U8 & U9 du 21 10 23. La commission vous a attribué la réception d'un centre du plateau U9 niveau 2

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 08 10 23

Pris note des soucis rencontrés avec la FMI sur les rencontres U10/U11 contre FRANCONVILLE FC

BEZONS USO : Mail du 06 10 23

Pris note de l'annulation du centre du plateau U9 Niveau 2

BRUYÈRES BERNES USM : Mail du 09 10 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 14 10 23. Le centre est transféré à CHAUMEONTEL LUZARCHES AS

CERGY PONTOISE FC : Mail du 04 10 23

Pris note de votre demande d'engager des équipes supplémentaires en critérium U10/U11.

Après vérification, la commission place vos équipes en série 4 : poule E – F – G & H. La commission transmet au secrétariat pour ajout aux agendas des clubs

CORMEILLAIS ACS : Mail du 03 10 23

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour le critérium U12/U13 à domicile

DOMONT FC : Mail du 04 10 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau le 07 10 23 suite à l'indisponibilité de vos installations

EAUBONNE CSM : Mail du 09 10 23

Pris note du forfait non avisé de vos équipes U8 à ECOUEN et U9 niveau 2 à SOISY AM FC

EAUBONNE CSM : Mail du 03 10 23

Pris note de votre interrogation concernant la saisie du calendrier du critérium U10/U11. Un message a été affiché sur le site du DVOF pour prévenir que la journée du 30 09 n'aurait pas lieu suite à des problèmes informatiques. Celle-ci sera reportée

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 04 10 23

Pris note de votre demande de modification d'engagement de vos équipes U6/U7 et U8/U9.

ENTENTE BOISSY CHARS : Mail du 05 10 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe U10/U11 série 1 sur rencontre du 07 10 23 contre BONNEUIL ASC

GOUSSAINVILLE FC : Mail du 03 10 23

Pris note de l'absence des identifiants de connexion pour le club de VILLIERS FC sur rencontre de critérium U12 Avenir

ES HERBLAY : Mail du 02 10 23

Pris note de votre impossibilité d'effectuer des demandes de dérogation

MENUCOURT AS : Mail du 03 10 23

Pris note de la fermeture de vos installations le 07 10 23



NEUVILLE AS : Mail du 05 10 23

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe supplémentaire en U9.

Petit rappel : Pour intégrer le niveau en U8 & U9, il faut engager 2 équipes U8 et 2 équipes U9 en niveau et 2 équipes U8 et 2 équipes U9 en niveau 2 ? Il est impossible d'intégrer que les équipes U8 en niveau 1

PERSAN US : Mail du 05 10 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8 sur centre du plateau à ENTENTE MMB

ROISSY US : Mail du 09 10 23

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe supplémentaire en critérium U10/U11. La commission peut intégrer votre équipe en série poule A. La commission vous demande de confirmer votre accord par retour de mail

SARCELLES AAS : Mail du 03 10 23

Pris note de votre demande de modification d'horaire des rencontres du critérium U10/U11 série 2 et série 4

St OUEN L'AUMONE AS : Mail du 04 10 23

Pris note votre modification d'engagement de vos équipes U10/U11. Les calendriers étaient définitifs, la commission déclare forfait général pour vos équipes 5 poule F et équipes 8 poule I.

SOISY AM FC : Mail du 03 10 23

Pris note de votre demande de modification d'horaires du critérium U10/U11 – série 1

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 30 09 23

Pris note de votre impossibilité de signer la FMI sur un match U12/U13 du 30 09 23 à FONTENAY FC

VEXIN AS : Mail du 04 10 23

Pris note de l'adresse des stades pour les rencontres de critérium U10/U11 et U12/U13 à domicile

VILLIERS LE BEL FC : Mail du 04 10 23

Pris note de votre demande de modification d'horaires du critérium U10 Avenir et U12 Avenir à domicile

Laura ROCHA : Arbitre match critérium U13 Avenir – Impossibilité d'utiliser la FMI suite défaut d'accès du dirigeant du club de St BRICE FC

RAPPEL DEMANDE D'INFORMATION

La commission demande à chaque club de lui transmettre par mail rapidement les renseignements suivants :

- Nom - Prénom & Téléphone du Responsable Catégorie U6/U7
- Nom - Prénom & Téléphone du Responsable Catégorie U8/U9
- Nom - Prénom & Téléphone du Responsable Catégorie U10/U11
- Nom - Prénom & Téléphone du Responsable Catégorie U12/U13

La commission rédigera ensuite un tableau des correspondants, qui vous sera transmis et visible sur le site du DVOF, afin de faciliter les déplacements des équipes sur les plateaux ou rencontres de critérium.

REPORT MATCHS

La journée du 30 09 23 qui n'a pu être jouée à cause du problème informatique est reportée au Samedi 13 Janvier 2023 pour le critérium U10/U11 -série 4 ourles A – B – C – D – E – F – G & H



AMENDES

BEZONS USO : Annulation hors délai d'un centre du plateau U9 niveau 2

Amende : 100€

EAUBONNE CSM : Forfait non avisé (hors délai) de vos équipes U8 sur centre du plateau à ECOUEN FC

Amende : 50€

EAUBONNE CSM : Forfait non avisé (hors délai) de vos équipes U9 sur centre du plateau à SOISY AM FC

Amende : 50€

ST OUEN AS : Forfait général de vos équipes 5 & 8 – poule F et I – critérium U10/U11 après parution des calendriers

Amende : 25€ x 2 = 50€

Prochaine Réunion LUNDI 16 OCTOBRE 2023